Steven, DT1, devenu sapeur-pompier grâce à sa détermination

Découvrez le portrait de Steven Roger-Bouvier, sapeur-pompier volontaire à 20 ans et atteint d'un diabète de type 1.

Steven a 20 ans, un air juvénile, pourtant, son parcours personnel et professionnel est déjà bien rempli. Actuellement en école d'aide-soignant, il se projette déjà en école d'infirmier pour tenter de rentrer dans le service de santé des armées. Passionné de sport, le jeune savoyard s'épanouit dans la course à pied, la musculation, la natation, le ski alpin et la randonnée, malgré son diabète de type 1 qui ne l'a jamais freiné. Diagnostiqué à l'âge de 14 ans, il déclare : « *Mon diabète n'a rien changé à ma pratique sportive, au contraire, c'était une source de force.* » Pourtant, le jeune homme est passé par une phase d'acceptation difficile : « *J'étais dans le déni et la colère. J'évitais d'en parler, par honte et j'évitais le sujet. Quand j'ai su que j'allais rencontrer des difficultés pour rejoindre le corps de métier que je souhaitais, une colère profonde m'a envahi.* »

Essuyer trois refus : quand l'armée de terre, la gendarmerie et la police nationale ne veulent pas de vous

Lorsque Steven n'est pas à l'école d'aide-soignant, il passe son temps dans une caserne de pompiers, où il est recruté en tant que sapeur-pompier volontaire. Pourtant, il a dû faire face à de nombreux refus, qui auraient pu le dissuader plus d'une fois : c'était sans compter sur son obstination. Attiré depuis petit par les métiers rigoureux de la sécurité et du service, Steven avait pour ambition de s'engager au sein de l'armée de terre ou de la gendarmerie nationale. Après avoir effectué un Service national universel (SNU) lorsqu'il était au lycée, il passe les tests pour intégrer l'armée de terre. « *J'ai immédiatement été déclaré inapte définitivement au moment de la visite médicale. Je ne suis même pas resté une matinée. L'avis était sans appel : je ne pouvais effectuer aucune mission au sein des forces armées* ».

Le jeune garçon, au diabète équilibré et aux qualités physiques indéniables, persévère et tente ensuite d'intégrer la gendarmerie nationale en tant que gendarme adjoint volontaire : « *J'ai effectué les tests d'admissibilité, puis ceux d'admission. Venait ensuite la visite médicale, à laquelle je n'ai pas pu me présenter. Mon inaptitude pour l'armée de terre comptait comme une inaptitude médicale au sein de la gendarmerie.* » Mais l'engagement de Steven au service de l'État, et notamment sa participation au SNU lui permettent de rencontrer le général d'armée Christian Rodriguez, à la tête de la gendarmerie nationale de 2019 à 2024. À ce moment, Steven lui expose les métiers interdits auxquels sont confrontés les personnes atteintes de diabète de type 1 en France. Le général fait preuve de compréhension, mais reste impuissant.

À l'issue de ce 2nd refus, Steven tente d'intégrer la police nationale en tant que policier adjoint. Confiant, notamment grâce au retrait, en décembre 2022, du référentiel d'aptitude SIGYCOP qui excluait quasi-systématiquement les personnes atteintes d'un diabète, Steven passe le recrutement. « *Je pensais être déclaré apte sans problème, mais j'ai malheureusement été déclaré inapte médicalement.* »
Steven entame alors les démarches auprès du tribunal administratif pour contester l'avis médical. Il déclare : « *La Fédération, et notamment Jeanne, la juriste du service Diabète et Droits, m'a beaucoup aidé dans cette phase d'incompréhension énorme pour moi.* »

Les sapeurs-pompiers : une victoire en demi-teinte

C’est alors vers les pompiers que Steven se tourne. Le jeune homme, avantagé par ses capacités sportives et sa rigueur, réussit les tests physiques et l’entretien avec aisance. Vient alors le moment fatidique de la visite médicale ou Steven passe l’ensemble des examens nécessaires. Il atteste l’équilibre de son diabète grâce à sa pompe à insuline en boucle fermée et un bon dossier médical.
Après l’envoi de son dossier en commission, la décision est prise : Steven est déclaré apte pour devenir sapeur-pompier volontaire, pour le secours à la personne et les opérations diverses. Cependant, il est déclaré inapte aux missions d’incendie et de secours routiers.
Alors que Steven reçoit cette bonne nouvelle, il est vite rattrapé par la réalité du terrain. Rapidement, nous l’informons que de nombreux services départementaux d’incendie et de secours (SDIS) refusent les pompiers présentant des restrictions médicales. Il n’y échappe pas : son centre de secteur le refuse. Mais, Steven, déjà endurci par les nombreux refus auxquels il a fait face, n’abandonne pas : « *Je me suis présenté auprès d’autres casernes. Après quelques recherches, je parviens à rejoindre un centre de secours qui ne voit aucune contrainte à m’intégrer dans ses rangs, malgré mes restrictions médicales.* »

Les pompiers atteints de diabète de type 1

Lorsque Steven essuie le refus de sa caserne de secteur, il n’hésite pas à se rapprocher de l’association des pompiers diabétiques, et y rencontre Jean-Marc Brouart, sapeur-pompier professionnel atteint d’un diabète de type 1 et président de l’Association des Diabétiques de la Somme (AFD 80). Il devient un pilier et un soutien énorme pour Steven : « *Quand je me suis fait refuser de mon centre, j’ai contacté Jean-Marc. Il a su me conseiller. C’est un homme qui s’est battu pour maintenir sa place, pour continuer à partir en intervention. Il œuvre chaque jour pour faire bouger les choses. C’est un modèle. Grâce à lui j’ai pu me dire : pourquoi pas moi ?* »
Steven, qui semble partager la même résilience et la même persévérance que Jean-Marc, considère qu’il peut toujours faire mieux et ses efforts portent leurs fruits. Du haut de ses 20 ans, le jeune homme a déjà été déployé sur de nombreuses interventions depuis 2024. « *Lors de mes interventions, j’effectue une bonne surveillance de ma glycémie et je l’ajuste si besoin.* », déclare-t-il.

« Grâce au combat mené par la Fédération et aux médecins sapeurs-pompiers, il y a eu une levée de mes restrictions médicales »

En 2026, et grâce au décret et à l’arrêté du 10 avril 2025, entré en vigueur le 1er janvier 2026 visant à réévaluer l’aptitude médicale des sapeurs-pompiers, les restrictions médicales de Steven sont levées. Une relation de confiance s’établit entre Steven et le service de santé : le jeune homme fait preuve de transparence et de responsabilité. Il connait sa maladie et la gère bien. Il est désormais déclaré apte aux missions d’incendie et de secours routier. « *Je suis ravi par cette avancée, ça me donne beaucoup d’espoir pour la suite* ».

Le jeune homme, qui espère obtenir le diplôme d’État d’infirmier, a pour objectif d’intégrer un jour le service de santé des armées. Son recours pour rentrer dans la police nationale est toujours en attente auprès du tribunal administratif. Aujourd’hui il espère avoir une réponse positive, pas uniquement pour sa propre carrière professionnelle, mais aussi pour toutes les personnes atteintes d’un diabète de type 1 qui font face aux métiers interdis : « *Même s’il faut attendre deux ans, pour avoir une réponse positive, l’important est de montrer que c’est possible. Avec de la combativité, mais aussi le soutien de ses proches, on peut y arriver. Ma mère et mes amis m’ont beaucoup soutenu dans mon combat.* »

Nous quittons Steven, que nous avons rencontré entre deux cours dans son école, en gardant en tête son incroyable résilience : « *Même si vous rencontrez des difficultés pour intégrer un métier, sachez que votre diabète de type 1 est une force. Il ne faut pas baisser les bras, toujours se battre et combattre.* »

Découvrez aussi :

Portrait de Jean-Marc Brouart : un soldat du feu engagé dans la lutte contre les métiers interdits ;

Boris Guimbard : « *Je ne suis pas le seul DT1 à vouloir devenir gendarme ou policier*.»

Pour toute question juridique ou en cas de difficultés concernant votre carrière professionnelle, le service Diabète et Droits est à votre écoute !

Pour contacter Diabète et Droits :

- Par mail quotidiennement à l'adresse juriste@federationdesdiabetiques.org
- Par téléphone lors d'une permanence juridique, le mardi de 8 h à 12 h 30 et le jeudi de 13 h 30 à 18 h au 01 40 09 24 25.